

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD / M. LUCIEN LIMOUSIN

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
25 Septembre 2020**

OBJET : Subventions aux associations et organismes à vocation agricole - 3ème répartition.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Septembre 2020 EN VISIOCONFERENCE, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer, au titre de l'exercice 2020 et conformément au tableau annexé au rapport, à des associations et organismes à vocation viticoles, des subventions pour un montant total de :
 - 38 100 € au titre de la promotion des produits agricoles,
 - 42 100 € au titre de l'aide au fonctionnement,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental, pour les subventions dont le montant est égal ou supérieur à 23 000 € à signer une convention selon le modèle type prévu à cet effet,

La dépense globale de 80 200 € sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**